

# **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

## **PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MRC DE LOTBINIÈRE TENUE LE 28 JUIN 2023, À 8 H 30 HEURES À LAURIER-STATION.

Sont présents à cette séance :

Saint-Janvier-de-Joly / Bernard Fortier  
Dosquet / Yvan Charest  
Laurier-Station / Huguette Charest  
Leclercville / Denis Richard  
Lotbinière / Jean Bergeron  
N.D.S.C.D'Issoudun / Annie Thériault  
Saint-Agapit / Yves Gingras  
Saint-Antoine-de-Tilly / Richard Bellemare  
Saint-Apollinaire / Jonathan Moreau  
Sainte-Agathe-de-Lotbinière / Gilbert Breton  
Sainte-Croix / Stéphane Dion  
Saint-Édouard-de-Lotbinière / Denise Poulin  
Saint-Flavien / Éric Lepage, maire suppléant  
Saint-Gilles / Robert Samson  
Saint-Narcisse-de-Beaurivage / Denis Dion  
Saint-Patrice-de-Beaurivage / Samuel Boudreault  
Saint-Sylvestre / Nancy Lehoux  
Val-Alain / Daniel Turcotte

Est absent à cette séance :

Saint-Flavien / Normand Côté

### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte sous la présidence de monsieur Daniel Turcotte, préfet et maire de Val-Alain. Stéphane Bergeron, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

L'avis de convocation a été notifié, tel que requis par le Code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la présente séance.

## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

148-06-2023

### **02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres conviennent avoir reçu l'ordre du jour. Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu d'adopter l'ordre du jour.

### **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **03 - PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

### **04 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL**

**04.01** - Adoption du règlement no. 341-2023 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 127-2002

### **05 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **03 - PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

### **04 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL**

149-06-2023

### **04.01 - Adoption du règlement no. 341-2023 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 127-2002**

Attendu que le RCI numéro 127-2002 a été adopté le 13 mars 2002 et est entré en vigueur le 8 mai 2002;

Attendu que les dispositions permettant de régir l'implantation des éoliennes sur le territoire de la MRC de Lotbinière ont été ajoutées au RCI via le règlement 192-2006;

Attendu que les dimensions des pales d'éoliennes ont augmenté de manières substantielles au cours des dernières années;

Attendu qu'il y a lieu d'ajuster les distances requises entre le bout d'une pale d'éolienne et une limite de propriété;

Attendu qu'avis de motion a été donné le 14 juin 2023, conformément aux dispositions du Code Municipal;

Attendu que tous les membres ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Monsieur Denis Richard, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu d'adopter le règlement no. 341-2023 « RÉGLEMENT MODIFIANT LE RÉGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 127-2002 ».

**PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ  
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

150-06-2023

**05 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu la levée la séance à 8 h 36.

\_\_\_\_\_  
Le préfet

\_\_\_\_\_  
Le directeur général

Je, Daniel Turcotte, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.